

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Cote du document: | <u>EB 2007/91/R.17/Rev.1</u> |
| Point de l'ordre du jour: | <u>10 a) i)</u> |
| Date: | <u>12 septembre 2007</u> |
| Distribution: | <u>Publique</u> |
| Original: | <u>Anglais</u> |

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République gabonaise pour le

Projet de développement agricole et rural

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Abdoul Wahab Barry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2060
courriel: a.barry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Recommandation d'approbation | ii |
| Carte de la zone du projet | iii |
| Résumé du financement | iv |
| I. Le projet | 1 |
| A. Principal créneau de développement visé par le projet | 1 |
| B. Financement proposé | 1 |
| C. Groupe cible et participation | 2 |
| D. Objectifs de développement | 2 |
| E. Harmonisation et alignement | 3 |
| F. Composantes et catégories de dépenses | 3 |
| G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats | 3 |
| H. Avantages et justification économique et financière | 4 |
| I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement | 4 |
| J. Principaux risques | 5 |
| K. Durabilité | 5 |
| II. Instruments juridiques et autorité | 5 |
| III. Recommandation | 6 |
| | |
| Annexe | |
| Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié | 7 |
| | |
| Appendices | |
| I. Key reference documents (Principaux documents de référence) | |
| II. Logical framework (Cadre logique) | |

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du projet

République gabonaise

Projet de développement agricole et rural



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République gabonaise

Projet de développement agricole et rural

Résumé du financement

| | |
|---|--|
| Institution initiatrice: | FIDA |
| Emprunteur: | République gabonaise |
| Organisme d'exécution: | Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural |
| Coût total du projet: | 8,6 millions de USD |
| Montant du prêt du FIDA: | 3,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,7 millions de USD) |
| Montant du don du FIDA: | 200 000 DTS (équivalant approximativement à 300 000 USD) |
| Conditions du prêt du FIDA | 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds |
| Cofinanceur: | Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP) |
| Montant du cofinancement: | Fonds de l'OPEP: 200 000 USD |
| Contribution de l'emprunteur: | 2,2 millions de USD |
| Contribution des bénéficiaires: | 300 000 USD |
| Institution chargée de la préévaluation: | FIDA |
| Institution coopérante: | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) |

Proposition de prêt et de don à la République gabonaise pour le Projet de développement agricole et rural

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Depuis un certains temps, l'économie gabonaise est fortement dépendante des secteurs du pétrole et du bois d'œuvre. Suite à la crise économique que le pays a connue dans les années 90 et au début des années 2000, les responsables politiques gabonais ont commencé à chercher les moyens de diversifier les activités de subsistance. La province de Woleu-Ntem offre une telle possibilité.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République gabonaise un prêt d'un montant de 3,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 5,7 millions de USD), à des conditions ordinaires, et un don d'un montant de 200 000 DTS (équivalant approximativement à 300 000 USD), pour contribuer au financement du projet de développement agricole et rural. Le prêt d'une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Conformité au Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Gabon (pays relevant du système de l'allocation minimale) au titre du SAFP utilise à la fois le cycle triennal du SAFP 2007-2009, et la période d'allocation suivante.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Les règlements au titre du service de la dette continuent à être élevés en raison de la forte proportion de dettes assorties de conditions normales. Le Gabon ne peut prétendre à un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Le rapport de la dette totale au PIB est tombé de 99,5% en 1994 à 62,6% en 2003. Pour ce qui du passé de ce pays concernant les emprunts, décaissements et remboursements, le FIDA a financé au Gabon deux opérations par des prêts d'un montant total de 21,9 millions de USD. Le premier projet a été clos prématurément et le second annulé en 2000 en raison de l'incapacité du gouvernement d'honorer ses obligations au titre du service de la dette.

Flux de fonds

5. Le prêt et le don du FIDA seront transférés au Ministère de l'économie et des finances. Au cours de la période d'exécution de six ans, les fonds provenant du prêt et du don seront décaissés conformément aux plans de travail et budgets annuels et déposés sur des comptes bancaires ouverts par le gouvernement auprès d'une banque commerciale jugée acceptable par le FIDA.

Modalités de supervision

6. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets remplira la fonction d'institution coopérante et entreprendra au moins une mission de supervision par an.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Néant.

Gouvernance

8. Les dispositions suivantes ont pour objet de consolider les aspects du financement du FIDA relatifs à la gouvernance: i) l'octroi des contrats de prestation de services et la passation des marchés de biens et services se dérouleront dans le respect de la concurrence et conformément aux directives du FIDA et de l'institution coopérante en la matière; ii) la comptabilité du projet fera l'objet d'une vérification par des commissaires aux comptes indépendants; et iii) le personnel du projet sera recruté par concours pour une période de deux ans et soumis à une évaluation annuelle de performance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet vise à toucher 28 000 petits agriculteurs et, notamment, des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des Pygmées. Ce groupe cible – au sein duquel les femmes compteront pour au moins 50% et les jeunes pour 30% – est réparti sur 160 villages (soit un tiers des villages de la province du Woleu-Ntem) et concerne 240 organisations d'agriculteurs. Indirectement, le projet touchera 70 000 personnes par le biais d'activités de sensibilisation menées au sein de la province.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le projet poursuivra une stratégie à deux niveaux comportant un ciblage géographique et un ciblage social. Le ciblage géographique accordera la priorité à la province du Woleu-Ntem où l'incidence de la pauvreté est élevée et le potentiel agricole important. Concernant le ciblage social, la population rurale recensera les individus ou groupes les plus pauvres qui, grâce aux microprojets, pourront atteindre l'objectif du projet.

Participation

11. Les organisations d'agriculteurs impliquées dans la conception et la mise en œuvre des microprojets fourniront aux villageois qu'elles représentent des informations en retour sur les réalisations. Elles participeront également à l'analyse de l'efficacité de l'appui au projet et du système de suivi et d'évaluation de ce dernier. Les autres participants aux filières seront pleinement associés à l'analyse visant à recenser les difficultés afin d'assurer la réussite des microprojets. Le comité de coordination technique provincial, qui sera mis en place dans le cadre du projet, servira de plateforme de collaboration entre le projet et les autres organisations impliquées dans le développement agricole et rural dans la province de Woleu-Ntem.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le principal but du projet est d'aider à réduire la pauvreté rurale dans la zone cible en développant l'accès des ruraux pauvres aux filières présentant un potentiel de commercialisation. Plus spécifiquement, le projet vise à: i) développer des filières (pour la banane, le manioc et l'arachide) présentant un potentiel de commercialisation important pour les groupes visés; ii) renforcer les capacités des petits agriculteurs et de leurs organisations intervenant dans ces filières; et iii) renforcer la capacité des prestataires de services aux communautés rurales.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Les activités du projet contribueront à la diversification de l'économie gabonaise et à la réduction de la pauvreté, comme l'envisage la loi d'orientation relative à la stratégie de développement économique et social et le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Une fois achevé, on escompte que ce projet aura permis aux organisations d'agriculteurs de défendre les intérêts économiques de leurs membres et qu'un esprit de collaboration aura été instauré. En outre, le projet aidera à recueillir des données de production sur les filières envisagées et à mettre en place un système d'information sur les marchés susceptible d'améliorer l'efficacité de la commercialisation.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Concernant le Gabon, un programme d'options stratégiques n'est pas indispensable, en raison de l'allocation minimum prévue au titre du SAFP. Le projet est totalement conforme au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, ainsi qu'à la politique du Fonds en matière de ciblage.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le but et l'objectif du projet sont conformes au document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dans lequel l'agriculture est considérée comme un des éléments moteurs de la diversification économique. Pour traiter les difficultés relatives à la sécurité alimentaire, à la compétitivité et à la gestion des ressources naturelles, le secteur agricole mettra l'accent sur trois éléments clés: i) la promotion des petites exploitations agricoles; ii) le soutien aux petites et moyennes entreprises agricoles; et iii) le passage de systèmes de production extensifs à des systèmes intensifs.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le projet se déroulera en étroite collaboration avec les autres partenaires du développement et, notamment, les services techniques gouvernementaux, les établissements de recherche et de formation, les ONG et les sociétés de conseil. Cette collaboration dans son ensemble sera assurée par le comité de coordination technique provincial dont la mission est de coordonner les différentes interventions et de veiller à la complémentarité de l'ensemble des organismes intervenant dans le développement agricole et rural.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le coût total du projet est de 8,6 millions de USD. Ce projet comporte trois volets: i) la promotion des filières agricoles présentant un potentiel commercial (57,3% du prêt); ii) le renforcement des capacités des divers participants à ces filières (25,5%); et iii) la coordination et le suivi-évaluation (17,1%).

Catégories de dépenses

18. Le prêt proposé comporte huit catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (0,5%); ii) matériels, équipements et véhicules (7,4%); iii) assistance technique, formation et information (19,2%); iv) études (2,9%); v) microprojets (36,3%); vi) prestation de services (9,2%); vii) salaires et indemnités (10,0%) et viii) coûts de fonctionnement (4,5%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural sera le chef de file du projet. Les principaux partenaires d'exécution seront les organisations d'agriculteurs, les autres participants aux filières et les prestataires de services des secteurs public et privé et de la société civile (ONG) intervenant dans la province de Woleu-Ntem.

Responsabilités en matière d'exécution

20. Une unité de gestion du projet disposant d'une autonomie administrative et financière sera mise en place dans la province de Woleu-Ntem avec pour mission de superviser la mise en œuvre des activités confiées par les responsables du projet à des prestataires de services.

Rôle de l'assistance technique

21. Le projet bénéficiera de l'assistance de techniciens, experts nationaux et internationaux. Deux volontaires des Nations Unies participeront au projet pendant deux ans et des experts internationaux supplémentaires interviendront pendant 13 mois pour faciliter le début des opérations. L'assistance technique nationale interviendra dans le projet dans le but de répondre aux besoins des organisations d'agriculteurs.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le projet conclura des conventions avec des établissements universitaires et de recherche et des organismes gouvernementaux aux niveaux national, provincial et départemental, en vue d'obtenir une assistance technique spécifique. Ces conventions ont pour but d'aider à la conception des microprojets.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le montant total du prêt du FIDA est de 5,7 millions de USD (66,4%) et celui du don de 300 000 USD (3,2%). Le gouvernement contribuera à hauteur de 2,2 millions de USD (25,2%) et les bénéficiaires pour 300 000 USD (3,0%). Le Fonds de l'OPEP pour le développement international devrait apporter pour sa part 200 000 USD (2,3%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

24. Le projet aura notamment pour retombées: i) une amélioration de la production de manioc, de banane et d'arachide de 100%; ii) une augmentation de près de 2 millions de USD par an du revenu des petits agriculteurs pour ces trois produits; iii) un meilleur accès des petits agriculteurs aux services d'appui, grâce à une meilleure organisation; et iv) de meilleures conditions de santé, d'hygiène et de vie pour le groupe cible, grâce à la transmission d'informations pertinentes.

Viabilité économique et financière

25. L'analyse économique du projet révèle un taux de rendement économique interne de 13%. Ce taux peut être considéré comme satisfaisant, étant donné la prudence des hypothèses de départ. Le coût d'opportunité du capital étant fixé à 12%, on estime la valeur actuelle nette économique à 300 000 USD.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le projet adoptera une approche globale de la gestion des savoirs. Il procédera à la collecte de toutes les informations nécessaires, lesquelles seront ensuite communiquées au réseau des participants aux filières. Le projet donnera également lieu à des rapports qui seront publiés sur le site web du service des statistiques du Ministère de l'agriculture et celui de FIDAFRIQUE¹, ainsi que sur le Portail de la pauvreté rurale du FIDA. Des missions d'échange entre les organisations d'agriculteurs gabonaises et leurs homologues dans d'autres pays seront organisées. L'échange d'informations entre le projet proposé et d'autres projets concernant le manioc financés par le FIDA (au Cameroun, au Bénin, au Ghana et au Nigéria) et l'Initiative régionale pour la transformation et la commercialisation du manioc revêt ici un caractère particulièrement important.

Innovations en matière de développement

27. Le projet s'appuiera sur les approches novatrices suivantes: i) des informations pertinentes seront fournies à l'ensemble des parties prenantes aux filières (les petits agriculteurs et leurs organisations, les services d'appui publics et privés et les commerçants), afin de les aider à recenser et traiter les problèmes; ii) le Centre de développement rural aidera à identifier les services pouvant être fournis aux petits

¹ Il s'agit d'un réseau internet d'organisations et de projets consacrés à la lutte contre la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre.

agriculteurs et conseillera ces derniers sur la meilleure façon d'accéder à ces services; et iii) la politique du FIDA en matière de ciblage sera appliquée afin d'atteindre les groupes vulnérables et, en particulier, les femmes et les Pygmées.

Approche d'élargissement

28. Le projet élargira ses activités en: i) transformant les associations d'agriculteurs en groupements d'intérêt économique chargés de faire valoir leurs préoccupations; ii) formant au sein des organisations d'agriculteurs des agents de liaison chargés de transmettre les informations et techniques appropriées aux autres petits agriculteurs; iii) formant des agents techniques et en créant un réseau de prestataires de services; et iv) en recensant et en traitant les difficultés tout au long des filières.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques que comporte le projet ont trait à la qualité des prestataires de services. Ces risques seront minimisés en recrutant par concours les spécialistes les plus qualifiés et en tirant le meilleur parti de leurs compétences, ainsi qu'en adoptant une approche participative dans la préparation et le choix des microprojets. Par ailleurs, une part exagérée des bénéficiaires du projet pourrait être détournée par les villageois les moins vulnérables ou par des individus moins démunis nés dans les villages mais vivant actuellement en ville. Ce risque sera atténué en fournissant les ressources à des groupes plutôt qu'à des individus. En outre, tous les bénéficiaires devront résider en permanence dans les villages concernés.

Classification environnementale

30. Selon les procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé dans les opérations de catégorie B, c'est-à-dire celles qui ont peu de chance d'avoir un quelconque impact environnemental négatif. La superficie cultivée n'augmentera en effet que de 770 hectares qui, pour l'essentiel, étaient auparavant en friche. Par ailleurs, les améliorations techniques se feront grâce à l'introduction de nouvelles variétés de plantes plutôt que par l'utilisation d'intrants chimiques. En outre, le projet sera l'occasion d'introduire des techniques de rouissage qui ne polluent ni les rivières ni les points d'eau. Le comité technique responsable de l'examen des microprojets sera chargé de procéder, avant leur approbation, à une évaluation environnementale de ces projets.

K. Durabilité

31. La durabilité des activités du projet est assurée par les mesures suivantes: i) l'approche participative adoptée pour le projet, qui est telle que l'ensemble des microprojets s'inspirent des priorités recensées par les organisations d'agriculteurs; ii) l'approche-filières, qui facilite le recensement et le traitement des difficultés, grâce à l'implication de l'ensemble des participants au marché; et iii) le renforcement de la capacité des prestataires de services, qui permettra aux petits agriculteurs de bénéficier de conseils, même après l'achèvement du projet.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République gabonaise et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République gabonaise est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République gabonaise un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (3 800 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2025, ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence, tel que déterminé chaque année par le Fonds, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République gabonaise un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent quatre-vingt-dix mille droits de tirage spéciaux (190 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié

(Négociations conclues le 28 juin 2007)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République gabonaise (le Gouvernement) s'engage à se conformer au code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi-évaluation

2. Le système de suivi-évaluation mis en place au sein du projet permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA.
3. Le système de suivi-évaluation du projet se basera sur les opérations suivantes: i) un suivi interne par chaque partenaire et par l'unité de gestion du projet (UGP) sur la base des plans de travail annuels; ii) un suivi externe par des consultants et/ou des bureaux d'études; iii) des évaluations externes périodiques et/ou thématiques; et iv) des enquêtes de référence. Le système de suivi-évaluation sera participatif et utilisé comme outil de gestion.
4. Une enquête socioéconomique de référence sera conduite dès le démarrage du projet et sera fondée, d'une part, sur la méthode SYGRI du FIDA et, d'autre part, sur les diagnostics participatifs dans les villages cibles. L'enquête SYGRI permettra d'appréhender les moyens d'existence d'un échantillon de personnes les plus vulnérables dans la zone d'intervention. Les enquêtes anthropométriques et socioéconomiques seront organisées en année 1 et seront répétées à mi-parcours et en année 6 pour suivre les impacts du projet, en comparant la situation de départ et son évolution en cours de projet.

Assurance du personnel du projet

5. Le personnel du projet sera assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les règles nationales régissant le droit du travail et de la sécurité sociale.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

6. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet sont destinés exclusivement au projet et à son exécution;
 - b) les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet correspondent aux besoins de ce dernier.

Recrutement du personnel du projet

7. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination et sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Le recrutement des cadres principaux du projet, à savoir: le directeur du projet, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi-évaluation et le comptable et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en

accord avec le FIDA. Les membres du personnel du projet seront soumis à des évaluations de performance annuelles dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

Fraude et corruption

8. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

9. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) à la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de financement n'a pas pris effet;
 - b) les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA;
 - c) les manuels ou l'une de leurs dispositions, les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et le plan de passation des marchés y afférent ont été suspendus, résiliés en tout ou partie ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront vraisemblablement un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - d) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - e) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux directives du FIDA pour la passation des marchés.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

10. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de financement.

Conditions préalables aux décaissements

11. Aucun retrait ne sera effectué pour l'ensemble des catégories avant que:
 - a) le compte spécial, le compte d'avance du don et le compte de projet n'aient été dûment ouverts par le Gouvernement et avant que le Gouvernement n'ait procédé au premier dépôt sur le compte de projet;
 - b) le manuel de procédures élaboré par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (l'agent principal du projet) n'ait été soumis au FIDA pour non-objection;
 - c) le projet du premier PTBA, comprenant un plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois, n'ait été soumis au FIDA;

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

12. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) l'accord de financement a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties;
 - b) un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
 - c) le directeur du projet, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi-évaluation et le comptable ont été sélectionnés par l'agent principal du projet et approuvés par le FIDA;
 - d) un comité national de pilotage et de suivi a été établi;
 - e) l'UGP a été créée.

Key reference documents

Country reference documents

1. Loi No 021/2005 du 10 janvier, 2006 portant Loi d'orientation de la stratégie de développement économique et social (LODES) en République gabonaise.
2. Loi de développement et d'aménagement du Territoire (LDAT). Rapport au Gouvernement. Synthèse. Janvier 2003. Ministère de la Planification et de la programmation du développement.
3. Politique de développement agropastoral et rural. Mai 2005. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural.
4. Projet de Loi cadre portant orientation du développement de l'agriculture gabonaise. Avril 2004. Vice-Primature. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, chargé des droits de l'homme et des missions.
5. Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Document final. Décembre 2005. Ministère de la planification et de la programmation du développement.
6. Objectifs du Millénaire pour le Développement. Premier rapport national. Décembre 2003. Ministère de la planification et de la programmation du développement.
7. Gouvernement de la République Gabonaise. Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT). Octobre 2005. Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). FAO
8. Enquête socio-économique dans la zone du projet. Rapport principal. Octobre 1994. Projet Appui au Paysannat Gabonais (APG). Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural.
9. Enquête gabonaise pour l'évaluation et le suivi de la pauvreté (EGEP). 2004. Programme des nations unies pour le développement (PNUD)
10. Gabon - Etude sur la pauvreté. Juin 1996. Banque mondiale (BM).
11. Etude sur la vulnérabilité du jeune pygmée du Gabon face aux IST/VIH-Sida – Rapport de l'étude. 2004. ONUSIDA
12. République du Gabon - Note sur la stratégie pour le développement agricole national – Horizon 2015. Novembre 2003. FAO

IFAD reference documents

13. Projet d'appui au paysannat gabonais (APG). Prêt FIDA 246 GN. Rapport d'évaluation intermédiaire. Novembre 1998. Bureau de l'évaluation et des études. Cabinet du Président.
14. Mission de revue du portefeuille du FIDA au Gabon. Août 1998. FIDA.
15. Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session, 13-14 septembre, 2006 : Atteindre les ruraux pauvres : Politique du FIDA concernant le ciblage.
16. Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session, 18-20 avril 2005 : Politique du FIDA en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural.
17. Conseil d'administration – 18-20 avril 2005 : Stratégie du FIDA pour le secteur privé : développement et partenariat.
18. La politique du FIDA relative aux entreprises rurales.

Other miscellaneous reference documents

19. Système des Nations Unies Gabon : Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2007 – 2011. Mars 2006
20. World Bank: Country Assistance Strategy for the Gabonese Republic 2005-2009. May 2005
21. African Development Bank-Operations Department: Gabonese Republic. Country Strategy Paper 2003-2005. June 2003

Logical framework

| Narrative Summary | Objectively verifiable indicators (by gender/age where feasible) | Means of verification | Assumptions & important comments |
|--|--|---|---|
| 1. OVERALL OBJECTIVE | | | |
| Help reduce poverty in rural areas by improving the access of the rural poor to value chains with market potential | <ul style="list-style-type: none"> • No. of households with improved asset ownership index • Percentage of reduction in the prevalence of child malnutrition • No. of households enjoying greater food security | <ul style="list-style-type: none"> • Baseline survey on poverty • Study and impact reports • Monitoring of household food security • Monitoring reports, RIMS indicators, midterm review and completion evaluation report | |
| 2. SPECIFIC OBJECTIVES | | | |
| 1. The priority value chains with market potential accessible to the rural poor are developed in the target area | <ul style="list-style-type: none"> • No. of functional farmers' organizations by value chain disaggregated by gender • Percentage of poor and women in the different target groups belonging to project partner groups • Impact on the income of the target individuals/households (disaggregated by gender) • Quantity of commodities supplied in the without and with project cases (evaluation by truck) • Production and price data available and updated | <ul style="list-style-type: none"> • Internal and external monitoring & evaluation reports of project • Activity reports of farmers' organizations • Surveys of agricultural markets and producers • Activity report of MINADER | <ul style="list-style-type: none"> • Willingness of target value chain participants to strengthen their relationships with target farmers' organizations • Target commodity prices are attractive |
| 2. The capacity of farmers' organizations is strengthened | <ul style="list-style-type: none"> • 484 villages are informed and sensitized on project approach and objectives using radio • 240 farmers' organizations functional (at least 50% women) with the management committees of liaison farmers trained • 384 farmers participate in exchange visits and study tours (at least 50% women) • Number of umbrella farmers organizations created and operational | <ul style="list-style-type: none"> • Internal and external monitoring & evaluation reports of project • Report of specialised service providers • Reports of farmers' organizations • Surveys of target groups | <ul style="list-style-type: none"> • Government staff affected to project is competent and interest in project activities |

